

de vue de l'intérêt de la classe agricole, qui mérite certainement tout l'encouragement que le gouvernement peut lui accorder, il est nécessaire qu'il lui soit donné l'avantage de rendre cette culture productive.

L'honorable ministre des Finances, dans son exposé financier fait dans cette Chambre au commencement de la présente session, faisait les remarques suivantes :

“Ceux qui ont étudié la situation du pays savent bien que si importants que puissent être les autres industries, l'agriculture est aujourd'hui et sera longtemps encore la principale industrie du Canada ; et que, par conséquent, tout ce qui est préjudiciable à la prospérité de la population agricole, l'est fatalement aussi à toutes les autres classes, aux classes très nombreuses qui dépendent d'elle, et affecte, je puis le dire, la base de notre prospérité nationale.”

Eh bien ! M. l'Orateur, c'est pour cette nombreuse et importante classe agricole que je demande que le gouvernement adopte une politique vraiment nationale, et qu'au lieu d'imposer une taxe directe sur ce produit agricole, cette industrie soit encouragée.

Le résultat de l'abolition de ces droits aura pour effet que, dès l'année prochaine, les cultivateurs pourront vendre leur tabac sur les marchés ; et le cultivateur qui n'aura pas donné tout le soin nécessaire à sa culture s'apercevra qu'il faut changer son mode de culture, que le système qu'il a suivi est vicieux, et les renseignements que pourront lui fournir des cultivateurs plus expérimentés lui seront d'un avantage inappréciable.

J'ai remarqué avec plaisir, pendant le cours de la présente session, que les honorables membres de cette Chambre paraissent prendre beaucoup d'intérêt à la prospérité de la classe agricole.

J'espère que tous ces honorables députés, qui paraissent affectionner les intérêts des cultivateurs d'une manière toute particulière, voudront bien appuyer ma motion et forcer le gouvernement d'accorder le droit que je réclame.

J'ai l'honneur de faire motion—

“Que M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des subsides, mais qu'il soit résolu : Qu'attendu qu'il est importé pour au-delà d'un million de dollars de tabac chaque année, et que cette plante pourrait être cultivée avec avantage en ce pays, cette Chambre est d'opinion que sa culture devrait être encouragée

par l'abolition des droits imposés sur le tabac récolté au Canada.”

M. LAURIER—Si je comprends bien la motion faite par l'honorable député, elle a pour objet d'encourager la manufacture du tabac dans le pays, de prohiber l'importation du tabac d'un pays étranger, et de faciliter la culture du tabac dans ce pays.

M. BOLDUC—Non ; je ne désire pas prohiber l'importation du tabac d'un pays étranger.

M. LAURIER—J'ignore jusqu'à quel point ces deux propositions sont compatibles. Je ne comprends pas comment l'on peut encourager également la culture du tabac canadien et l'importation du tabac étranger. L'objet de la motion est de prélever un revenu sur le tabac importé et d'exempter de tous droits les tabacs indigènes.

Mon honorable ami a dit, dans le cours de son argumentation, que l'on pouvait prendre en considération les intérêts de la classe agricole au point de vue du cultivateur ; mais la première question à discuter est celle-ci : Ce pays est-il propre à la culture du tabac ?

Je remarque que mon honorable ami a dit que, si ce droit d'accise était aboli pendant un certain nombre d'années la production du tabac canadien prendrait des proportions telles qu'elles permettraient d'exporter du tabac au lieu d'en importer, comme cela est le cas maintenant. Mais cela est-il possible ?

Est-il possible de soutenir sérieusement, que le Canada peut produire une quantité assez grande de cet article pour lui permettre de l'exporter ?

C'est un fait bien connu que dans la province de Québec, dans les provinces maritimes, ainsi que dans Ontario, nous ne pouvons pas produire de tabac qui puisse faire concurrence avec succès au tabac étranger. Nous produisons une qualité de tabac inférieur, qui sert à la consommation locale.

La classe agricole est frugale et économe, et elle produit du tabac pour sa propre consommation ; mais, d'un autre côté, il est également certain qu'il est tout à fait impossible de produire au Canada du tabac qui puisse faire la concurrence avec succès au